



SURVIE

JOURNAL DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ



Le 11 février 2024

On a tous la SST à cœur et la salubrité de nos établissements en fait intégralement partie. Il est difficile à croire qu'après toutes ces années d'entretien rigoureux, la STM tente de démolir notre enracinement à des valeurs de base comme la propreté et l'entretien de nos milieux de travail. Nous pelletons, soufflons, jetons du sel, pourtant la neige déborde dehors et les vidanges débordent en d'dans. Les planchers sales peuvent créer des risques de chutes ou des problèmes respiratoires. Les poubelles qui débordent favorise le développement des bactéries, des odeurs nauséabondes ou même des maladies. Par abondance de nourriture, les coquerelles nous passent entre les pieds alors que les pigeons nous chient sur la tête. Sans oublier certaines toilettes qui sentent comme l'Europe au moyen âge... On va se le dire, ça manque de classe!

Les travailleuses et travailleurs qui s'occupent de l'entretien sanitaire donnent leur 150% pour en faire le maximum chaque jour, mais les changements récemment implantés par la gestion via la restructuration organisationnelle et l'arrivée des outils numériques comme le cellulaire ne font que leur nuire. La distribution des tâches se fait maintenant dans un cadre rigide, voire robotisé et sans tenir compte de plusieurs facteurs importants, où l'ouvrage se fait non pas par souci de qualité, mais plutôt pour économiser du cash.

La nouvelle gestion en place intègre le système de téléphone (SES) avec des routines qui ne respectent pas des temps de travail réalistes à plusieurs endroits. Est-ce un système adapté à notre réalité? On en doute fortement! En raison de cette approche qui nous semble « cowboy », de nombreux endroits ne sont même pas intégrés dans le système, ce qui explique que des planchers n'ont pas été nettoyés depuis trois (3) mois; idem pour certaines tâches dans plusieurs locaux.

Les travailleuses et travailleurs en ont ras-le-bol de travailler dans un environnement sale. Un grand nombre de plaintes ont d'ailleurs été signalées et, croyez-le ou non, les gestionnaires ne veulent plus les traiter! Pourtant, le règlement en santé et sécurité au travail (RSST) est clair sur les obligations de l'employeur face à la propreté de l'environnement de travail de ses salarié(e)s.

Comment donner une voix à notre écœurantité aigüe face au non-respect par l'employeur des pratiques de base en santé et sécurité au travail? Vous pouvez utiliser le « RAI » pour rapporter toutes les situations à risque liées à votre environnement de travail. Ce petit papier qui peut parfois sembler anodin est très efficace. Votre Comité de Santé-Sécurité vous encourage à l'utiliser quotidiennement!

Aussi, si votre gestionnaire coupe des tâches ou vous demande de tourner les coins ronds et que cela n'a pas d'incidence sur la santé ou la sécurité dans votre milieu de travail, vous pouvez alors compléter un « avis de qualité » puis le transmettre à votre gestionnaire et à votre représentant syndical SST.

Vous vous sentez stressé? Vous pensez constamment au travail? Votre santé mentale se détériore?

Voici quelques facteurs de risques psychosociaux liés au travail que nous avons trouvés sur le site de la CNESST¹ :

- Vous avez une charge de travail élevée, ou une surcharge de travail;
- Des changements drastiques vous ont été imposés;
- Vous n'avez aucune autonomie décisionnelle;
- On vous offre une faible reconnaissance au travail;
- Justice organisationnelle : votre évaluation du caractère juste des politiques et décisions qui vous concernent dans votre milieu de travail;
- On vous offre un faible soutien au travail.

ATTENTION! Il est important de noter que si votre santé mentale est affectée par un ou plusieurs points énumérés ci-dessus, il faut agir le plus rapidement possible.

Avec la « *Loi Modernisant la Santé et Sécurité au Travail* », nous martelons sans cesse à la gestion que c'est son devoir, en vertu de l'article 51, de s'assurer d'offrir un environnement sain et sécuritaire afin de protéger l'intégrité physique ET PSYCHIQUE de ses salarié(e)s.

En cas d'atteinte à votre intégrité physique et psychique, votre Comité Santé-Sécurité vous demande d'utiliser l'outil de dénonciation massif, le « RAI ». En cas de signalement d'un problème psychique, n'oubliez pas de transmettre une copie du « RAI » à votre représentant syndical SST.

Merci à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs de l'entretien qui contribuent, jour après jour, à nous offrir un milieu de travail sain et sécuritaire malgré les embuches de la gestion!

Le Comité de Santé Sécurité (CSN)

¹<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/sante-psychologique/facteurs-risques-psychosociaux-lies-au-travail>